



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Le CRTC doit permettre la diffusion de messages publicitaires sur le canal communautaire

Plessisville, le 23 mars 2010. – Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a annoncé qu'il tiendra une audience pour examiner le cadre de politiques sur la télévision communautaire au Canada à partir du 26 avril 2010, à Gatineau. La Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec (la Fédération) prendra part à cette importante instance pour faire reconnaître davantage le statut des télévisions communautaires autonomes (TVC autonomes) en tant que productrices d'émissions d'accès et pour réclamer des courroies de financement capables d'assurer leur développement.

Les membres de la Fédération revendiquent depuis plus de dix ans le droit de vendre et de diffuser de la publicité commerciale locale sur le canal communautaire. Cette revendication demeure toujours d'actualité et de plus en plus pertinente dans le contexte du virage numérique et HD qui nécessitera des investissements financiers massifs. Les TVC autonomes n'ont pas en main cet argent. Il faut donc un apport neuf et complémentaire aux sources de financement actuelles ou qui pourraient être bonifiées par les propositions que la Fédération a soumises au CRTC et qui seront discutées à l'audience.

La Fédération considère que le droit à la publicité ne viendra en aucun cas détourner les fins du canal communautaire ou de toute autre licence liée à l'élément communautaire puisque ces revenus seront entièrement consacrés à l'amélioration de la programmation communautaire locale et d'accès et au développement technologique de la TVC qui y aurait recours. Les radios communautaires profitent de ce levier qu'est la publicité conventionnelle et la programmation ne s'est pas commercialisée pour autant.

Selon la présidente de la Fédération, Mme Sonya Paquet, l'audience qui débutera le 26 avril, est l'occasion privilégiée pour le CRTC de tout mettre en œuvre pour améliorer la programmation d'accès citoyen et son financement : « La permission de présenter de la publicité traditionnelle locale apporterait un accroissement des revenus certes supérieurs à ceux de la commandite telle qu'elle se pratique actuellement. Les TVC autonomes ont un urgent besoin de ces revenus. La Fédération favorise un financement par la publicité traditionnelle parce qu'en raison de la structure

sans but lucratif des TVC autonomes, les revenus qui en découleraient seraient affectés entièrement à la programmation locale et d'accès et aux mises à niveau technologiques nécessaires à la production en numérique et en haute définition. Le CRTC doit également être conscients que les simples messages de commandite permis sur le canal communautaire lèsent les commerçants locaux qui sont pourtant aussi des « membres de la collectivité ». »

La Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec est un organisme à but non lucratif regroupant 46 corporations autonomes de télévision communautaire, présentes dans 14 des 17 régions administratives du Québec. La mission de la Fédération est de fournir des services à ses membres, de défendre et promouvoir leurs intérêts, de favoriser la concertation entre ses membres et de promouvoir le développement de la télévision communautaire au Québec.

-30-

Source : Gérald Gauthier
Fédération des télévisions communautaires
autonomes du Québec
(819) 621-1616
ggauthier@fedetvc.qc.ca